

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 décembre 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Léon Leclerc

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-12-188

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-189

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le directeur de la Direction du transport collectif, du partenariat et de la coordination métropolitaine du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Pierre Fernandez Galvan, indique dans une lettre du 18 novembre 2016 qu'il a pris connaissance des diverses résolutions portant sur le transport hors normes sur les autoroutes 30 et 530 (Ville de Léry – Résolution numéro 2016-05-090). En réponse, il annonce que l'analyse des demandes de permis hors normes sera dorénavant effectuée par le Ministère, au plus tard à compter du début de 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 novembre 2016.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 729 957 \$** soit 89 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2016

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 011 754 \$** soit 96 % sur un global de 3 138 554 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 21 637 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 0 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 239 040 \$**, soit 77 % du budget, réparties ainsi :

Administration	90 %	Urbanisme	83 %
Sécurité publique	79 %	Loisirs et culture	126 %
Transport	88 %	Frais de financement	47 %
Hygiène du milieu	94 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **80 988 \$**.

2016-12-190

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 novembre 2016 au montant de 169 628,81 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 169 628,81 \$ pour le mois de novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-191

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ESTIMÉ DE 2016

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Affecte une partie du surplus de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Aqueduc et égout – Phase I – Dette	55 950,00 \$ - dépense non réalisée en 2016 (estimé)
Incendie	10 000,00 \$
Élections municipales	3 625,00 \$ - dépense non réalisée en 2016
Allocation de transition	3 425,00 \$ - dépense non réalisée en 2016

Adoptée à l'unanimité

2016-12-192

AFFECTATIONS PROVENANT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Affecte des réserves financières de la façon suivante :

Exercice suivant	53 000,00 \$
Fonds frais d'émission	31 475,00 \$ - dépense réalisée en 2016
Intersection 132	13 675,00 \$ - dépense réalisée en 2016

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-12-193

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

CONSIDÉRANT le programme Emplois d'été Canada mis sur pied par le gouvernement du Canada (Service Canada) ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'embaucher des étudiants en soutien au Service des travaux publics et au Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Présente dans le cadre de Emplois d'été Canada 2017 une demande d'embauche pour deux étudiants pour une période de dix semaines au cours de l'été en soutien au Service des travaux publics et au Service de l'urbanisme ;
- Accepte la responsabilité du projet ;
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet avec le gouvernement du Canada (Service Canada).

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

2016-12-194

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-462 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-436, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉRY DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2016-462 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 14 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2016-462 modifiant le règlement numéro 2015-436, tel qu'amendé, relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry de façon à modifier certaines dispositions réglementaires ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-195

RÈGLEMENT 2012-418 – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2012-418 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire est en vigueur depuis le 12 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que dans les limites de la municipalité, là où il existe un réseau d'aqueduc et d'égout municipal, l'utilisateur d'un bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou autre est tenu de se raccorder à ces réseaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que lorsque les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles et qu'un bâtiment n'est pas raccordé, le fonctionnaire désigné donne un avis écrit au propriétaire du bâtiment principal de se raccorder à l'aqueduc et à l'égout dans les trente (30) jours suivant l'envoi de cet avis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique qu'à l'exception des bâtiments ayant fait l'objet d'un permis de construction pour une nouvelle construction, émis après l'entrée en vigueur du présent règlement, tout propriétaire doit raccorder son bâtiment à l'aqueduc et à l'égout au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur du règlement 2012-418 ;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire désigné a transmis des avis en 2014 et en 2015 et que certaines propriétés ne sont pas encore conformes à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende jusqu'à 300 \$ pour une première infraction, s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende jusqu'à 600 \$ pour une première infraction, s'il s'agit d'une personne morale ;

CONSIDÉRANT QU' une première facturation d'amende a été effectuée en septembre 2015 selon la résolution numéro 2015-09-156 et amendée par la résolution numéro 2016-01-013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Exige à l'administration municipale d'émettre une deuxième facturation d'amende de 300 \$ ou 600 \$, selon le cas, aux propriétaires de toutes les propriétés ayant reçu deux avis du fonctionnaire désigné ainsi que la première facturation d'amende et qui, à ce jour, ne se sont pas encore conformés aux exigences de raccordement du règlement 2012-418.
- Indique qu'il n'y aura pas de facturation d'amende de 300 \$ ou 600 \$, selon le cas, pour toute propriété qui, à ce jour, est jugée inhabitable par le Service de l'urbanisme ou qui a obtenu un permis de démolition ou est en voie de démolition.
- Indique que cette facturation d'amende peut être annulée selon la discrétion du directeur général et secrétaire-trésorier pour toute propriété se raccordant conformément aux exigences du règlement 2012-418.
- Se réserve le droit d'émettre une facturation d'amende supplémentaire selon le règlement 2012-418 à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2016-12-196

WSP CANADA INC. - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. a déposé une requête introductive d'instance à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-003432-146) en date du 9 janvier 2014 relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-02-036, le Conseil municipal a mandaté les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. ont besoin d'une assistance technique et factuelle de la firme qui avait le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, soit WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribuées pour cette assistance technique et factuelle par le Conseil municipal par ses résolutions numéro 2014-02-044 et numéro 2016-03-048 sont maintenant échues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Mandate la firme WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) pour assister les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis, le tout selon un mode de tarification à taux horaire pour un montant additionnel approximatif de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-197

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION À L'UMQ - ANNÉE 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2017 au coût de 3 639,70 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-198

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- Indique que la présente résolution annule et remplace sa résolution numéro 2016-10-167.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2016-12-199

MRC DE ROUSSILLON – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS URBAINES – APPUI À LA DEMANDE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL HORIZON

CONSIDÉRANT la mise en place du Fonds de développement des communautés urbaines par la MRC de Roussillon ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière du Centre multifonctionnel Horizon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière du Centre multifonctionnel Horizon pour son projet « Opération Répit » dans le cadre du Fonds de développement des communautés urbaines de la MRC de Roussillon.
- Indique que Mme Chantal Valley, vice-présidente, est nommée comme signataire du projet et de l'entente, pour et au nom du Centre multifonctionnel Horizon.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, au besoin, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-200

ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LÉRY

CONSIDÉRANT le dépôt le 14 novembre 2016 d'un avis de motion de M. le conseiller Gérald Ranger comportant les mentions suivantes ;

- Considérant que l'achat de l'église Notre-Dame-de-Léry au coût de 450 000 \$ ne semble pas faire unanimité parmi les citoyens de la Ville de Léry ;
- Considérant que cette acquisition impromptue n'a pas été soumise à la population ;
- Considérant que cette dépense ne sera comptabilisée qu'en 2021 lors de l'adoption du règlement d'emprunt pour acquitter notre dette envers la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joachim ;
- Considérant qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU) sera développé et mis en œuvre durant l'hiver prochain pour le secteur entre l'église Notre-Dame-de-Léry et le quai municipal ;
- Considérant que certains élus exposent déjà leur vision favorisant l'implantation d'un centre multifonctionnel dans le secteur du PPU ;
- Considérant que les revenus de taxation parviennent tout juste à conserver un taux de taxation confortable ;
- Considérant que le Conseil municipal doit soumettre à la population des dépenses d'une telle envergure avant de s'engager légalement ;

- Considérant que les consultations publiques n'attirent que peu de citoyens en dehors de ceux directement concernés ;
- Considérant que ce sujet est d'intérêt pour tous les payeurs de taxes de la Ville de Léry ;
- En conséquence, il est proposé que la Ville de Léry tienne un référendum le plus tôt possible concernant l'achat et le paiement de l'église Notre-Dame-de-Léry, ainsi que la construction éventuelle d'un centre multifonctionnel.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à des délibérations concernant cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Statue présentement sur la tenue d'un référendum sur la question de l'achat et le paiement de l'église Notre-Dame-de-Léry, ainsi que la construction éventuelle d'un centre multifonctionnel.

Le vote est demandé par M. le conseiller Éric Pinard sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Gérald Ranger et Jacques Laberge

Ont voté contre cette proposition : Éric Pinard et Johanne Dutil

M. le maire suppléant Léon Leclerc exerce son droit de vote contre cette proposition.

Rejetée à la majorité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

CITSO

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 9 janvier 2017.

La Guignolée 2016 de la Ville de Léry (24^e édition) a eu lieu le dimanche 4 décembre 2016. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry a eu lieu au Club de Golf de Belle Vue le dimanche 11 décembre 2016. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Un concert de Noël avec le chœur « La Bohème » aura lieu à 14 heures le 18 décembre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

Avec la tombée de la neige, le service de la collecte de feuilles est terminé pour l'année 2016.

Un tournoi de crible par équipes (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 7 janvier 2017. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

La MRC de Roussillon, en collaboration avec les bibliothèques de la région, invite les citoyens à célébrer le 10^e anniversaire de la Semaine de la littérature du 11 au 18 février prochain. Plusieurs activités sont proposées dans les bibliothèques : conférences, rencontres d'auteurs, spectacles et animations. De plus, la semaine se terminera avec la tenue du premier Salon du livre de Roussillon, les 17 et 18 février, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré à La Prairie. Au programme : soirée spéciale ado, conférences, animations, exposants, spectacles, rencontres d'auteurs et bien plus encore. Venez également y rencontrer la porte-parole de la Semaine de la littérature, madame Kim Thóy. Le tout, gratuitement ! Pour connaître la programmation complète, visitez le www.roussillon.ca.

Le calendrier 2017 de la Ville de Léry avec photos prises par les résidents lors du concours annuel est présentement en vente à l'hôtel de ville.

COMMUNICATIONS DU MAIRE SUPPLÉANT ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger demande si un rapport financier 2016 du Club nautique Woodlands lui sera remis prochainement. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le conseiller Éric Pinard souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le conseiller Jacques Laberge souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

Mme la conseillère Johanne Dutil souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le maire suppléant Léon Leclerc indique que la page Facebook de la Ville de Léry a connu un vif succès dernièrement avec ses photos et vidéos de décorations de Noël ainsi que pour le Noël des enfants de Léry. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la facturation d'amendes en lien avec les non-branchements au service d'aqueduc et d'égout de la Phase I, la liste des résidences qui ne sont pas encore branchées aux services, le mandat à la firme WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.), l'envoi d'une résolution au ministère des Affaires municipales concernant une demande de subvention dans le cadre du projet d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, le fonctionnement des étangs aérés en 2016, les travaux de réfection de la piscine au Club nautique Woodlands, la possibilité de la tenue d'un référendum sur la question de l'achat et le paiement de l'église Notre-Dame-de-Léry en même temps que les élections municipales en novembre 2017, le surplus budgétaire estimé pour l'exercice financier 2016, le programme triennal en immobilisations, la demande auprès du programme d'Emplois d'été Canada 2017, les travaux et l'aide financière dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018, la demande du Centre multifonction Horizon auprès du Fonds de développement des communautés urbaines de la MRC de Roussillon, le transport de marchandises sur le chemin du Lac-Saint-Louis ainsi que sur le règlement relatif au déneigement par des entrepreneurs.

2016-12-201

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard, appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER